



## Assurance décès emprunteur

Par **BORDG**, le **11/01/2011** à **18:00**

Bonjour,

Un emprunteur et un co-emprunteur sont assurés lors d'un rachat de crédits...  
Si l'emprunteur décède, est ce que le co-emprunteur doit il continuer à payer la dette...?

Merci de votre diligente réponse.

Bien cordialement

\*\*\*\*\*

L.BORDG

Par **tyutyu**, le **11/01/2011** à **23:19**

si les deux emprunteurs sont assurés a 100% ; alors la compagnie d'assurances verse à l'organisme prêteur le capital restant du et donc il ne reste plus rien a paye a l'emprunteur "restant"

par contre, si l'emprunteur décédé etait assuré avec une quotité de 50% par exemple seulement la moitié du capital restant sera remboursé ; et donc le deuxième emprunteur continuera a payé les mensualités mais avec un capital restant a payé divisé par 2